





# Bordereau de signature

## DEL2018\_0133



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	06/07/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	06/07/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-07-06)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // deliberation\_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2018\_ 0133

Arrondissement de  
**TORCY**

\_\_\_\_\_  
**COMMUNE DE NOISIEL**  
\_\_\_\_\_

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal  
\_\_\_\_\_

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 29 JUIN 2018,**  
L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt-neuf juin, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 juin 2018, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la  
présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

**PRÉSENTS** : M. VISKOVIC, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK,  
Mme NAKACH, M. DIOGO, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. MAYOULOU NIAMBA, M. BEAULIEU,  
Mme ROTOMBE, Mme BEAUMEL, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES,  
Mme COLLETTE, M. NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, M. ROSENMANN, Mme CAMARA,  
Mme DODOTE, Mme VICTOR, M. KAPLAN.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** :

M. TIENG qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA,  
M. BARDET qui a donné pouvoir à Mme NAKACH,  
M. CALAMITA qui a donné pouvoir à M. BEAULIEU,  
Mme PELLICIONI qui a donné pouvoir à M. KAPLAN,  
Mme BOUHENNI qui a donné pouvoir à M. FONTAINE.

**ABSENTS** : M. DRAMÉ, M. KRZEWSKI, M. NEGUYEN, Mme PHAM.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme JULIAN.

Point 5 : Adoption de la Décision Modificative N° 1 - Budget 2018

*VU le Code Général des Collectivités territoriales,*

*VU l'instruction budgétaire et comptable M14,*

*VU le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018,*

*VU la délibération du Conseil Municipal du 9 février 2018 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018,*

*VU l'approbation du Compte de gestion de l'exercice 2017 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2018,*

*VU l'arrêté du Compte administratif 2017 par le Conseil Municipal lors de sa séance 30 mars 2018,*

*VU l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2017 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2018,*

*VU l'adoption du Budget Primitif 2018 (intégrant la reprise des résultats de l'exercice 2017 ainsi que les restes à réaliser de la Section d'Investissement de l'exercice 2017), par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2018,*

*VU la proposition de Décision modificative n°1 du Budget 2018 de Monsieur le Maire,*

*VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres présents, lors de sa réunion du 4 juin 2018,*

**CONSIDÉRANT** *que la Décision modificative n°1 du Budget 2018 a pour objet de procéder à des ajustements dans le Budget 2018 (inscriptions nouvelles et annulations de crédits),*

**CONSIDÉRANT** *qu'il convient de procéder au vote de la Décision Modificative n°1 du Budget 2018, par nature, au niveau du chapitre pour chacune des sections, avec les chapitres « Opérations d'équipement » de l'état III B 3, sans vote formel sur chacun des chapitres,*

**ENTENDU** l'exposé de M.RATOUCHNIAK, Maire-adjoint en charge des Finances, des Marchés Publics et de la Vie des Quartiers,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À 27 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS**

**ADOpte** la Décision Modificative n°1 du Budget 2018, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, comme il suit :

	DEPENSES En €	RECETTES En €
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Crédits votés au titre du présent budget	334 198.50	334 198.50
<b>TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 1 SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	334 198.50	334 198.50
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Crédits votés au titre du présent budget	16 578.64	16 578.64
<b>TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 1 SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	16 578.64	16 578.64
<b>TOTAL DM 1 BUDGET 2018</b>	350 777.14	350 777.14

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le	06 JUIL. 2018
Affiché en Mairie le	06 JUIL. 2018
Publié au RAA le	06 JUIL. 2018